



45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS-PERET



31, rue Henri Rochefort  
75017 PARIS

## WAVESTONE

# Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

## **WAVESTONE**

Société anonyme

RCS Nanterre B 377 550 249

# **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

À l'Assemblée Générale de la société Wavestone,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 485 156 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

**Forvis Mazars**

Levallois-Perret, le 26 juin 2026

**ACA Nexia**

Paris, le 26 juin 2026

DocuSigned by:  
**Bruno POUGET**  
EF7918349856417...

Bruno POUGET  
Associé

Signé par :  
  
561F5BC8831346C...

Charlotte JANSEN  
Associée



Mazars  
45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

Paris La Défense, 03 juin 2026

Objet :           **ATTESTATION DES REMUNERATIONS PREVUE A L'ARTICLE**  
**L. 225-115-4 DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à la somme de 2 485 156€.

Signed by:  
*Pascal IMBERT*  
30EA5471C91647E...

Président – Directeur Général

Pascal Imbert